

Fiche de poste

Tribunal judiciaire de PRIVAS – Chargé de mission au cabinet des chefs de juridiction du Tribunal Judiciaire

Intitulé de poste : Contractuel A - Chargé de mission lutte contre les violences intra familiales au cabinet des chefs du Tribunal Judiciaire

Famille professionnelle (RMJ) : Direction Administration Gestion

Affectation : Ministère de la Justice
Cour d'appel de NIMES
Tribunal judiciaire de PRIVAS

Localisation : Tribunal judiciaire de PRIVAS

Statut du poste : Vacant

Durée de mission : du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022

Présentation du projet « Justice de Proximité » et de l'objectif de la lutte contre les violences intra familiales

Dans la suite du discours de politique générale du premier ministre annonçant une promotion de la justice de la vie quotidienne, le Garde des Sceaux a décidé de la mise en œuvre d'un projet de « Justice de Proximité » visant à rendre la justice plus accessible, lisible, efficace et surtout plus proche.

A la suite du Grenelle des violences conjugales, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre au niveau national afin de lutter contre ce phénomène préoccupant.

Dans le prolongement de la loi du 30 juillet 2020 et de la dépêche du 2 février 2021, la circulaire du Garde des Sceaux en date du 19 mai 2021, appelant à une vigilance accrue en matière de traitement des violences conjugales, rappelle la nécessité d'améliorer la circulation de l'information.

L'efficacité de l'action de chacun des acteurs nécessite un partage d'informations efficient, condition d'une protection effective de la victime et de la cohérence du suivi de l'auteur.

La dépêche du Garde des Sceaux en date du 27 mai 2021 visant à renforcer la mise en œuvre du bracelet anti-rapprochement par les juridictions, incite les parquets à instituer des comités de pilotages afin d'envisager ensemble la doctrine d'emploi des différents dispositifs utiles à la lutte contre les violences conjugales ou intrafamiliales et favoriser le partage d'informations entre les différents partenaires.

C'est dans ce contexte que des chargés de mission « lutte contre les violences intra familiales » sont placés auprès des chefs de juridiction.

I - Missions et organisation du service

Le tribunal judiciaire de Privas est une juridiction départementale de droit commun de première instance en matière civile, pénale et commerciale compétente pour les litiges n'ayant pas été attribués à une autre juridiction.

Présentation de la juridiction et du projet dans le cadre de la lutte contre les violences intra familiales :

▀ Le **département de l'Ardèche** est un [département](#) de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est composé de 335 communes, dont 90 de plus de 1000 habitants.

L'Ardèche est un département assez peu peuplé, qui compte 327 011 (322 381 habitants en 2014) pour une superficie de 5 529 km². L'Ardèche se caractérise par la faiblesse de peuplement de ses villes, quatre communes seulement dépassant 10 000 habitants, la plus peuplée étant Annonay plus de 16 000 habitants. Le département compte vingt-deux unités urbaines, dont quatre comptent plus de 9000 habitants

(Aubenas, Tournon-sur-Rhône, Privas et Annonay). Ce territoire contrasté présente comme principale difficulté l'éloignement géographique du parquet /principales communes qui sont pour certaines à 1h30 de Privas et l'absence de réseau ferroviaire.

Juridiction départementale, le tribunal judiciaire de Privas comprend deux tribunaux de proximité : Annonay et d'Aubenas, un pôle social, la cour d'assises de l'Ardèche et le département dénombre deux conseils des prud'hommes à Annonay et Aubenas et un tribunal de commerce à Aubenas.

Description du projet dans la lutte contre les violences intrafamiliales:

Missions structurelles :

- **Suivi des procédures** comportant une circonstance aggravante de conjugalité : recherche d'antécédents, liens avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ainsi qu'avec le service de l'application des peines (SAP) lorsque le mis en cause est déjà suivi par ces services,
- **Gestion de la flotte Téléphone Grave Danger (TGD)** : mise à jour du tableau de suivi, attribution, retrait, réaffectation, maintien de la disponibilité du stock.
- **Gestion du volet « victimes » du dispositif Bracelet Anti Rapprochement (BAR)**, en lien avec les magistrats du siège et du parquet et les services de greffe concernés et sous la direction des magistrats référents: relations avec l'association chargée de l'évaluation des situations des victimes et de la remise du dispositif à la victime, relations avec les autres ressorts judiciaires s'il y a lieu, transmission des fiches navettes à l'opérateur, remontée des incidents.
- **Suivi des EVVI** jusqu'à l'annexion en procédure.
- **Ordonnances de protection : relations avec les greffes et veille quant aux suites judiciaires** ; rédaction des avis sollicités par le juge aux affaires familiales et mise en état du dossier, mise à jour du tableau de suivi, supervision des transmissions statistiques, amélioration et animation du circuit de notification JAF / parquet / préfecture (pour la mise à jour du fichier des autorisations de détention d'armes -FINIADA), rédaction des instructions pour la notification de l'ordonnance par OPJ et visite domiciliaire s'il y a lieu.
- **Préparation et secrétariat des réunions dédiées** (« COPIL VIF » notamment), développement des partenariats, rédaction des conventions, renforcement de la veille en lien avec les magistrats du siège et l'ensemble des acteurs concernés par les violences conjugales.
- Mise en œuvre des **stages de responsabilisation des auteurs de violences conjugales**, y compris à titre de peine.
- **Suivi des condamnés** en lien avec le SPIP pour les condamnés pour des faits de violences conjugales: examen systématique des situations et mise à jour en cas de nouveaux faits ou de violation des obligations, actualisation de la situation de la victime, préparation des réquisitions à l'attention des juges de l'application des peines sous l'autorité des magistrats référents application des peines et violences conjugales.

Missions ponctuelles :

- Aide aux magistrats du parquet dans **l'apurement des stocks de procédures « VIF » dans les unités d'enquête**: recherche et notamment regroupement des procédures en lien avec les mêmes protagonistes, recherche des antécédents judiciaires de l'auteur, proposition d'instructions ou de suites judiciaires sous la

direction du magistrat référent.

II - Description du poste

Le chargé de mission « lutte contre les violences intra familiales » est placé sous l'autorité des chefs de juridiction du tribunal judiciaire et leur apporte son concours dans le cadre de la lutte contre les violences intra familiales.

Participant au traitement et au pilotage des dossiers de violences intra familiales, le chargé de mission placé des chefs de juridiction est, dans le cadre des projets qu'il gère, l'interlocuteur des partenaires institutionnels dans l'arrondissement judiciaire.

Le chargé de mission a une partie active dans les groupes de travail et les expérimentations, décidées par les chefs de juridiction.

Le chargé de mission accomplit l'ensemble des tâches qui lui sont confiées par les chefs de juridiction et notamment :

- Pré traitement et la pré-orientation des procédures de violences intra familiales (mise en place de circuit de traitement rapide et coordination entre services) ;
- Rédaction de synthèse sur les différents dispositifs mis en place par le ministère de la Justice et le ministère de l'intérieur en matière de lutte contre les violences intra familiales, ayant vocation à être diffusée largement ;
- Participation à la mise à exécution des peines prononcées dans le cadre des violences intra familiales ;
- Assistance des chefs de juridiction dans la définition et la conduite des actions en matière de lutte contre les violences intra familiales ;
- Développement d'un partenariat avec les référents violences conjugales des services de police et de gendarmerie et partenaires institutionnels en la matière sur le ressort ;
- Mise en place des outils statistiques facilitant le pilotage des actions menées en terme de lutte contre les violences intra familiales ;
- Participation en liaison avec les services du parquet à la coordination des dispositifs de bracelet anti-rapprochement et du téléphone grave danger ;
- Coordination des actions de lutte contre les violences intra familiales au sein de l'ensemble des juridictions de l'arrondissement judiciaire ;
- Participation à l'animation de la politique de lutte contre les violences intra familiales et de l'accès au droit.

III - Compétences requises

- Niveau d'étude : Bac + 3
- Profil juridique souhaité
- Compétences requises :

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
-Connaissance de l'organisation judiciaire -Connaissance des circuits administratifs -Connaissance des différents services de l'Etat -Connaissance des nouvelles technologies -Connaissances en matière statistiques	-Maîtrise de l'outil internet -Qualité de rédaction et de synthèse - Ecouter et recueillir les besoins - Déterminer les objectifs - Animer une réunion - Conduire un projet - Gérer les calendriers, les priorités et les contraintes	- Sens de l'organisation - Disponibilité - Loyauté - Discrétion - Adaptabilité, réactivité - Capacité à travailler en équipe - Sens de la communication - Capacité à rendre compte

IV-Conditions particulière d'exercices

Contrat : contrat de droit public à durée déterminée d'une durée de 3 mois sur le fondement de l'article 6 sexies de la loi 1984

Temps de travail : à déterminer en fonction de la charte des temps de la juridiction

Rémunération : de 2331 euros brut (1865 euros net) à 2647 euros brut (2118 euros net) selon l'expérience du candidat

Formation d'adaptation à l'emploi : organisation par le SAR de rattachement d'une semaine de formation

Il ne participe pas aux permanences ni aux astreintes les week-end.

Il ne peut pas bénéficier du régime des heures supplémentaires ni des dispositions de l'article 10 du décret n°2000-815 du 25 août 2000.

Renseignements et candidatures :

sec.pr.tj-privas@justice.fr

ET

sec.p.tj-privas@justice.fr